



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2024/2025

PROCES-VERBAL N°8

Réunion du Mardi 17 septembre 2024

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

POISSY – STADE MARCEL CERDAN N°3 – NNI 784980303

Reprise de dossier suite à la décision de la C.F.T.I.S. du 14/12/2023 ayant classé l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 30/06/2024 dans l'attente de réception des tests insitu.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance de la demande de classement et accuse bonne réception des tests in situ décennaux réalisés en date du 11/09/2024.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 14/12/2033.

POISSY – STADE MARCEL CERDAN N°4 – NNI 784980304

Reprise de dossier suite à la décision de la C.F.T.I.S. du 14/12/2023 ayant classé l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 01/04/2024 dans l'attente de réception des tests insitu.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance de la demande de classement et accuse bonne réception des tests in situ décennaux réalisés en date du 11/09/2024.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 14/12/2033.

CERGY – STADE SALIF KEITA N°1 – NNI 951270601

Cette installation sportive est classée T3SYN jusqu'au 26/09/2029.

Installation visitée par MM. FEBVAY et PLASSART, membres de la C.D.T.I.S. du District du Val-d'Oise, le 09/09/2024 suite à un changement de la moquette synthétique.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T3 SYN du 09/09/2024.

S'agissant d'un classement en niveau T3 SYN, la Commission transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour suite à donner.

VIROFLAY – STADE DES BERTISETTES N°1 – NNI 786860101

Reprise de dossier.

Cette installation est classée en Niveau T6 SYN jusqu'au 20/09/2024.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à ses décisions des 27/08/2024 et 06/09/2024, de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau Travaux (T6 SYN) ainsi que des documents transmis :

- Lettre d'intention de réalisation de travaux du 10/09/2024
- Echancier
- Devis relatifs aux travaux de mise en conformité

Elle prend note qu'à l'issue des travaux, la zone de sécurité minimale de 2,50 m sera alors respectée.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau Travaux (T6 SYN) jusqu'au 31/12/2024 et lève l'interdiction de compétitions sur cette installation.

Copie de la présente décision à la Commission Régionale des Compétitions et au District des Yvelines de Football.

CHARENTON-LE-PONT – STADE HENRI GUERIN – NNI 940180101

Cette installation sportive est classée T5SYN jusqu'au 07/11/2030.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 12/09/2024, suite à un changement de la moquette synthétique.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 12/08/2024 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Rapport de visite du 12/09/2024 ;
- Plan de masse, de coupe, de l'aire de jeu et des vestiaires ;
- A.O.P.

La Commission constate l'absence des Tests insitu.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 17/03/2024, dans l'attente de réception des tests insitu.

ACHERES – STADE ALBERT LERAILLE – NNI 780050201

Cette installation sportive était classée T5 PN jusqu'au 01/07/2023.

Installation visitée par M. ELISABETH, membre de la C.R.T.I.S., le 05/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 PN du 28/02/2024 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Plan de l'aire de jeu et des vestiaires ;
- A.O.P. ;

Il a été constaté une non-conformité mineure concernant la hauteur des buts (2,42m au lieu de 2,44m).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu'au 17/09/2034, sous réserve de mise en conformité de la hauteur des buts.

ALFORTVILLE – PARC DES SPORTS VAL DE SEINE N°2 – NNI 940020102

Cette installation sportive était classée T6 stabilisé jusqu'au 03/03/2021.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 12/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T6 Stabilisé du 03/09/2024 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Rapport de visite du 12/09/2024 ;

- Plan de l'aire de jeu et des vestiaires ;
- Attestation administrative de capacité ;

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 Stabilisé jusqu'au 17/09/2034.

LE-PECQ – STADE LOUIS RAFFEGEAU N°1 – NNI 784810101

Cette installation sportive était classée T5 PN jusqu'au 25/03/2023.

Installation visitée par M. ELISABETH, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 19/12/2023. La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 PN du 14/11/2023 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Plan de masse et des vestiaires ;
- A.O.P. ;

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu'au 17/09/2034.

BOUGIVAL – STADE PATRICE VIELJEUX N°1 – NNI 780920101

Cette installation sportive était classée T5 PN jusqu'au 12/02/2023.

Installation visitée par M. ELISABETH, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 16/12/2023. La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 PN du 06/10/2023 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Rapport de visite

Elle constate l'absence des plans de masse, de l'aire de jeu et des vestiaires ainsi que l'absence d'un A.O.P. ou d'une attestation administrative de capacité.

La Commission demande au propriétaire des installations sportives de transmettre les documents manquants pour permettre le classement de l'installation sportive.

Changements de niveau de classement

ETAMPES – STADE CLAUDE MINIER – NNI 91220202

Reprise de dossier suite à la décision de la C.F.T.I.S. du 25/01/2024 qui avait classé l'installation en niveau T6 SYN Prov jusqu'au 30/05/2024 dans l'attente de réception des tests insitu et d'un A.O.P. ou d'une attestation administrative de capacité.

La Commission accuse réception des tests insitu du 30/12/2023.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 25/01/2034, sous réserve de réception d'un A.O.P. ou d'une attestation administrative de capacité, avant le 31/12/2024.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

VILLEJUST – STADE DE LA POUPARDIERE – NNI 916660101

L'éclairage de cette installation n'avait jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 12/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 10/09/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 194 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.52
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.75

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 17/09/2028.

CONFLANS – STADE BIANCOTTO N°1 – NNI 781720101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 27/08/2017.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 02/09/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 22/08/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 242 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.52
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.70

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 17/09/2028.

ETAMPES – COMPLEXE SPORTIF JO BOUILLON - NNI 91223 01 01

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 04/01/2024.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 11/09/2024, suite à l'installation d'un éclairage LED.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 02/09/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED.
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 250 Lux.
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.13.
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.27.

La C.R.T.I.S ne peut pas classer cet éclairage.

Lors du contrôle, il a été constaté la panne d'un projecteur et des problèmes d'orientation des projecteurs qui ne permettent pas d'obtenir des résultats photométriques conformes à un niveau de classement.

La Commission demande à la Mairie de faire le nécessaire pour mettre en conformité l'éclairage et de l'informer.

CERGY – STADE SALIF KEITA N°1 – NNI 951270601

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 30/11/2023.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val-d'Oise, le 09/09/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 09/09/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 258 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.61
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.77

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 17/09/2028.

CERGY – STADE SALIF KEITA N°2 – NNI 951270602

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 16/11/2023.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. FEBVAY, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val-d'Oise, le 09/09/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 09/09/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 154 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.58
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.76

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 17/09/2028.

AULNAY-SOUS-BOIS – STADE LA ROSE DES VENTS N°2 – NNI 930050402

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 24/10/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S. le 10/09/2024 suite à la mise en place d'un éclairage LED

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 10/09/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 425 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.10
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.17

La C.R.T.I.S ne peut pas proposer un classement de l'éclairage de cette installation.

Il est demandé à la Mairie de procéder à une mise en conformité de l'éclairage pour permettre son classement.

Les matches officiels en nocturne ne sont pas autorisés sur cette installation.

Copie de la décision à la Commission Régionale des Compétitions Jeunes et Seniors.

PARIS – STADE PELÉ - NNI 751130301

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 29/09/2024.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 10/09/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 24/06/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : Led.
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 427 Lux.
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.51.
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.72.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 29/09/2026.

LE-PLESSIS-ROBINSON – PARC DES SPORTS DU HAMEAU N°1 – NNI 920600101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 19/08/2028.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 16/09/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 03/09/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED.
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 302 Lux.
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.15.
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.20.

La C.R.T.I.S ne peut pas classer cet éclairage.

Lors du contrôle, il a été constaté la présence de branches d'arbre sur le point de corner n°3 qui ne permettent pas d'obtenir des résultats photométriques conformes à un niveau de classement.

La Commission demande à la Mairie de faire le nécessaire pour mettre en conformité l'éclairage et de l'informer.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

PARAY-VIEILLE-POSTE - STADE PIERRE DE COUBERTIN N°2 – NNI 914790202

Reprise de dossier.

Courriel de la Mairie de PARAY suite à la notification de l'avis préalable favorable pour un classement en niveau T6 SYN.

La Commission précise que l'installation était classée en niveau T7 Stabilisé et que dans le cadre d'un changement de niveau de classement, le règlement prévoit que l'aire de jeu doit mesurer 105X68m pour un classement en niveau T5 SYN, sauf présence d'une contrainte foncière empêchant d'atteindre ces dimensions.

EVRY-COURCOURONNES – STADE DESROY DU ROURE – NNI 912280101

Cette installation sportive est classée T4 PN jusqu'au 16/10/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet d'installation d'un gazon synthétique ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable pour une installation sportive du 29/04/2024
- Plan de l'aire de jeu de 105x68m
- Plan de situation
- Plan de masse
- Plan des vestiaires
- C.C.T.P.

S'agissant d'un niveau T3 SYN, la Commission transmet le dossier à la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives.

4. DIVERS

ANTONY – STADE GEORGES SUANT N°2 – NNI 920020102

Cette installation sportive est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 17/09/2026.

La Commission prend connaissance du rapport d'un arbitre officiel constatant des zones de dégradation avancées sur certaines parties de l'aire de jeu.

Un membre de la Commission prendra contact avec la ville pour aller visiter l'installation sportive.